

Direction Opérationnelle de Tlemcen  
Sous-direction Technique Opérationnelle  
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT-13/SDTO/DRA/CRU / **040** / 2025

Tlemcen, le 09/04/2025

À :

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
**BOUHAFS Abderrezaq**  
CITE FEDDAN SBAA N° 40 Classe 106 GRP 45 TLEMCCEN

**Objet : MISE EN DEMEURE N°2.**

**Projet : TRAVAUX CABLE FO BOUHANEK 400 Msan/BK1N-3**

- Vu le contrat d'adhésion N° 14/2024 ayant l'objet travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser au profit de la direction Opérationnelle des Télécommunication de Tlemcen.
- Vu l'ordre de service N° 183 Du 28/04/2024 de démarrage des travaux.
- Vu l'article 5 alinéa 1 du contrat d'adhésion N° 14/2024 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°32 du contrat d'adhésion N° 14/2024 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°18 du contrat d'adhésion N° 14/2024 relatif à la présence du partenaire cocontractant sur le chantier.
- - Vu la mise en demeure N°01 du TRAVAUX TRAVAUX CABLE FO BOUHANEK 400 Msan/BK1N-3, pour laquelle vous n'avez donné aucune suite à ce jour.

De ce qui procède :

L'entreprise **BOUHAFS Abderrezaq** représenté par son gérant est mise en demeure N°2 dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- 1-Renforcer le chantier conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels.
- 2-Nous délivrer le projet dans les délais impartis.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de votre entreprise notamment la résiliation aux torts exclusifs



Directeur opérationnel

  
ALGERIE TELECOM SPA  
Le  
des Télécommunications de Tlemcen  
Signé : **BOUHAFS ABDERREZAQ**